

Libre circulation des personnes Suisse – UE

Reconduction de l'accord après 2009
et extension à la Bulgarie et à la Roumanie



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



- Editeur** Office fédéral des migrations ODM
Quellenweg 6
CH-3003 Berne-Wabern
Téléphone : +41 31 325 11 11, fax : +41 31 325 93 79
e-mail : info@bfm.admin.ch
www.bfm.admin.ch
- Bureau de l'intégration DFAE/DFE
Information
Palais fédéral Est
CH-3003 Berne
Téléphone : +41 31 322 22 22, fax : +41 31 312 53 17
e-mail : europa@ib.admin.ch
www.europa.admin.ch
- Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction du travail
Effingerstrasse 31
CH-3003 Berne
Téléphone : +41 31 322 56 56, fax : +41 31 322 27 49
e-mail : info@seco.admin.ch
www.seco.admin.ch
- Rédaction** Monique Ryser
- Conception/Graphisme** Chancellerie fédérale, Section de soutien à la communication
- Photos** Rolf Weiss, divers
- Tirage** 8 000 exemplaires
- Diffusion** OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch
Numéro de commande : 201.600.F
Disponible en français, allemand et italien.
Octobre 2008

La Suisse a-t-elle besoin de l'UE ?

Proches voisins et partenaires

L'Union européenne et ses 27 Etats membres sont les principaux partenaires économiques de la Suisse. Celle-ci gagne un franc sur trois grâce à ses relations avec l'UE. Deux tiers des exportations suisses sont destinées à ses pays membres. Les 490 millions de consommateurs de l'Union sont les meilleurs clients de la Suisse.

Les pays voisins de la Suisse (à l'exception du Liechtenstein) font partie de l'UE. Sans une étroite collaboration, les problèmes liés à l'asile, la sécurité, l'environnement ou les transports transfrontaliers seraient de vrais casse-tête.

Les Accords bilatéraux – la « voie bilatérale » – constituent le fondement juridique de ces relations. Les Accords bilatéraux I de 1999 ont une importance toute particulière : ils garantissent aux entreprises suisses un accès élargi au marché unique européen et créent des conditions équitables de compétition vis-à-vis des concurrents européens. Et des conditions stables prennent encore plus d'importance lorsque la situation économique devient incertaine.

La base des relations entre la Suisse et l'UE

- L'Accord de libre-échange de 1972 a permis de faciliter les échanges de produits industriels, sans droit de douane. Les citoyens suisses l'ont approuvé en votation.
- Les Accords bilatéraux I de 1999 ont également reçu l'appui du peuple. Outre l'accès facilité au marché, ils règlent encore le transit du trafic poids-lourd à travers les Alpes, la suppression d'obstacles aux échanges et la libre circulation des personnes.
- Les Accords bilatéraux II de 2004 règlent, eux, divers domaines additionnels, en particulier la coopération en matière de sécurité et d'asile de Schengen et Dublin. Cette coopération a été acceptée en votation populaire.





La Suisse a-t-elle besoin de la libre circulation des personnes ?

Qui dit libre circulation, dit croissance et emploi

La Suisse a toujours eu besoin de main-d'œuvre étrangère, qu'elle recrutait essentiellement en Europe (Italie, Espagne ou Portugal, notamment). Depuis 2002, grâce à la libre circulation des personnes, les ressortissants de l'UE peuvent plus facilement travailler et résider en Suisse. La réciproque est valable pour les citoyens suisses qui désirent vivre et travailler dans un Etat de l'UE.

Pour favoriser la croissance économique, il faut suffisamment de personnel qualifié. Entre 2006 et 2007, plus de 150 000 nouveaux emplois ont été créés. Or, la plupart n'ont pu être occupés que grâce à la possibilité de recruter du personnel au sein de l'UE, soit hors de nos frontières. Les hôpitaux ou les hôtels ne pourraient pour ainsi dire pas fonctionner sans l'apport de la main-d'œuvre étrangère.

Plus de six ans d'expérience le montrent : l'immigration est toujours restée sous contrôle. Grâce à la bonne conjoncture, le chômage a diminué. La libre circulation des personnes a donc permis de garantir des emplois en Suisse. Si les entreprises n'avaient pas la possibilité de trouver suffisamment de personnel sur place, elles seraient contraintes de délocaliser leur activité à l'étranger. Quant aux mesures de lutte contre le dumping salarial et social, elles ont démontré leur efficacité.

Qui a le droit de venir en Suisse ?

Pour recevoir une autorisation de séjour, il faut

- obtenir un contrat de travail valable ou
- être indépendant (contrôle de l'activité indépendante par les autorités suisses) ou,
- si l'on n'exerce pas d'activité lucrative, disposer de suffisamment de moyens financiers pour subvenir à ses besoins (contrôle par les autorités suisses) et bénéficier d'une couverture d'assurance-maladie suffisante.

La personne qui ne remplit aucune de ces conditions n'a pas le droit de venir s'établir en Suisse.

La Suisse face à un choix décisif

Reconduction et extension de la libre circulation

Depuis plus de six ans, la Suisse fait l'expérience de la libre circulation des personnes. A présent, elle est en mesure de se prononcer pour ou contre sa prolongation au-delà de 2009. Elle peut également décider si la libre circulation des personnes doit être étendue, par étapes, à la Bulgarie et à la Roumanie. Au moment de son introduction, la libre circulation ne s'appliquait qu'aux « anciens » Etats de l'UE. Dans un deuxième temps, elle a été étendue aux nouveaux Etats membres, en particulier aux pays de l'Europe centrale et orientale qui ont adhéré à l'Union en 2004. Depuis 2007, la Bulgarie et la Roumanie sont membres à part entière de l'UE. Au sein de celle-ci, c'est le principe de l'égalité de traitement entre Etats qui prévaut, y compris dans les relations avec la Suisse.

Deux aspects – une seule décision

Le Parlement a décidé d'approuver, dans un arrêté unique, la reconduction et l'extension de l'accord. Il justifie la jonction de ces deux questions par le fait qu'en réalité, il n'existe pas de possibilité de reconduire l'accord sans l'étendre simultanément à la Bulgarie et à la Roumanie. L'UE ne saurait accepter un traitement discriminatoire envers deux de ses Etats membres, de la même manière que la Suisse ne saurait accepter une discrimination de l'UE à l'égard de certains cantons. Un référendum a été saisi contre cette décision et une votation populaire aura lieu le 8 février 2009. Si le souverain devait rejeter cet arrêté, c'est l'ensemble des accords bilatéraux I qui tomberait en raison de la clause guillotine (voir ci-dessous).

Que se passera-t-il si l'accord est dénoncé ?

La libre circulation des personnes a été introduite avec le paquet des Bilatérales I. Au nombre de sept, ces accords sont liés les uns aux autres. En clair : si la libre circulation des personnes est dénoncée, les autres accords (réduction des obstacles techniques au commerce, marchés publics, recherche, agriculture, transport aérien et transports terrestres) le seront également. Dans le jargon spécialisé, ce lien est appelé la clause guillotine.

La Suisse n'a aucun intérêt à voir disparaître les Bilatérales I. La place économique et les entreprises suisses en ressortiraient affaiblies par rapport à la concurrence européenne, ce qui entraînerait de graves conséquences pour la prospérité et l'emploi en Suisse.



Peut-on parler d'immigration massive ?

Immigration contrôlée

Avec la libre circulation, l'ouverture des marchés du travail se fait par étapes. Durant les premières années, les autorisations de séjour sont contingentées. En ce qui concerne la Bulgarie et la Roumanie, ces contingents seront appliqués pendant sept ans.

Pour les « anciens » Etats de l'UE (l'Allemagne, la France, l'Italie ou le Portugal, par exemple), il n'y a plus de contingents depuis juin 2007. La demande d'autorisations de séjour a considérablement augmenté à partir de ce moment-là. Toutefois, pour plus de la moitié de ces personnes, il s'agit d'un changement de statut, car elles étaient déjà actives en Suisse, au bénéfice d'une autorisation de séjour de courte durée ou en tant que frontaliers.

L'immigration en provenance des anciens Etats de l'UE a sensiblement augmenté. Ce sont avant tout des travailleurs avec de bonnes ou de très hautes qualifications professionnelles qui viennent en Suisse, ce qui correspond aux besoins de l'économie. Parallèlement, l'immigration en provenance d'Etats tiers tels que ceux des Balkans ou la Turquie s'est ralentie.

Quant à l'immigration en provenance d'Europe de l'Est, elle n'est pas très forte, en dépit des importantes différences de salaire. Les contingents applicables à des pays tels que la Pologne, la Hongrie ou la Slovaquie, encore valables jusqu'en 2011, ont suffi jusqu'ici à la demande. Il n'y a pas lieu, non plus, de s'attendre à une immigration massive en provenance de la Bulgarie et de la Roumanie.

Délais de transition pour la Bulgarie et la Roumanie



De longs délais transitoires sont applicables à la Bulgarie et à la Roumanie :

- Pendant sept ans, l'immigration sera restreinte, puisque le nombre des autorisations de séjour sera limité (contingents) et les travailleurs indigènes seront prioritaires lors d'un engagement (principe de la préférence nationale). Les conditions de salaire et de travail seront contrôlées au préalable (mesures contre le dumping salarial et social).
- Au terme de cette période, il est possible, durant trois années supplémentaires, de réintroduire des contingents si l'immigration dépasse les prévisions.

Que va-t-il se passer avec les emplois et les salaires ?

Maintien de l'emploi

Grâce à la bonne conjoncture, le taux de chômage a fortement diminué, passant de près de 4 %, en 2003, à 2,8 % en 2007. Ayant accès à la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin, les entreprises suisses profitent de la croissance. Cela contribue à maintenir l'emploi : entre 2006 et 2007, grâce à une conjoncture favorable, ce sont ainsi plus de 150 000 nouveaux emplois qui ont été créés.

L'immigration la plus forte s'est produite précisément dans les branches professionnelles dans lesquelles on a engagé davantage de Suisses (en particulier des personnes au bénéfice de diplômes universitaires et des techniciens). Les ressortissants de l'UE ont donc représenté un complément bienvenu au potentiel de main-d'œuvre à disposition, car dans certaines branches particulièrement dynamiques, le personnel disponible en Suisse ne suffisait pas à couvrir les besoins de l'économie. Il n'est pas exclu que l'immigration observée dans d'autres secteurs, elle, ait contribué à freiner un peu le recul du chômage.

Protection contre le dumping salarial

Les conditions suisses de rémunération et de travail sont respectées dans la grande majorité des cas. Et c'est précisément dans les branches à bas salaire, là où le risque de dumping est le plus élevé, que les salaires ont clairement augmenté au cours de ces dernières années.

Cela dit, toute violation de ces conditions est une violation de trop. C'est la raison pour laquelle les contrôles ont été renforcés afin de protéger les travailleurs. Si un inspecteur constate un cas de sous-enchère salariale, il peut infliger une amende à l'employeur fautif ou lui imposer des normes minimales contraignantes.



Et si l'économie venait à s'essouffler ?

Moins de travail, moins d'immigration

La libre circulation des personnes ouvre le marché du travail : si l'économie a besoin de beaucoup de personnel, l'immigration augmente ; une économie en perte de vitesse diminue par contre l'immigration. Le nombre des immigrants dépend donc directement de la situation économique.

La main-d'œuvre en provenance de l'UE est mobile : en moyenne, ces dernières années, plus de la moitié des migrants sont retournés dans leur pays d'origine. Cette main-d'œuvre, en majorité jeune et qualifiée, est moins exposée au risque de chômage. Ces personnes retrouvent plus facilement un emploi et sont également prêtes à quitter la Suisse pour ce faire.

Il est cependant évident que tous les travailleurs, qu'ils soient suisses ou étrangers, ont le droit de recevoir une assistance, pour autant qu'ils aient suffisamment cotisé à l'assurance-chômage et qu'ils aient perdu leur emploi. La réciproque est aussi valable pour les ressortissants suisses qui résident dans l'UE.

La libre circulation des personnes, ainsi que les autres accords des Bilatérales I, créent des conditions concurrentielles favorables pour les entreprises en Suisse. Des conditions-cadres stables et éprouvées sont particulièrement importantes en périodes de situation économique incertaine.

Les assurances sociales en danger ?

Pour toucher l'assurance-chômage, il faut avoir cotisé

Celui qui n'a jamais travaillé en Suisse ne peut toucher l'assurance-chômage. Résilier son contrat peu après le début de son activité dans le seul but de toucher des indemnités de chômage est un abus. Celui qui commet un tel acte risque de perdre son autorisation de séjour. Depuis l'introduction de la libre circulation, le pourcentage des étrangers parmi les chômeurs a légèrement reculé.

L'aide sociale est clairement limitée

Le droit à l'aide sociale est, lui aussi, clairement limité. Les ressortissants de l'UE, qu'ils soient retraités, étudiants, à la recherche d'un emploi, indépendants ou frontaliers, ne perçoivent aucune aide sociale.

En Suisse, le pourcentage des personnes au bénéfice de l'aide sociale est légèrement plus élevé chez les ressortissants de l'UE que chez les citoyens suisses.

Une main-d'œuvre jeune est profitable à l'AVS/AI

Tout travailleur, quelle que soit sa nationalité, doit s'acquitter de cotisations AVS/AI. Or, les étrangers cotisent, en moyenne, plus qu'ils ne perçoivent sous forme de rente. Les immigrants en provenance de l'UE sont plutôt jeunes, dans l'ensemble. Ils améliorent ainsi le rapport entre rentiers et cotisants.

Les assurances sociales n'ont pas été sollicitées outre mesure. Les surcoûts envisagés se sont même révélés nettement moins importants que prévus.



Mendicité, colportage et criminalité

La mendicité n'est pas un métier

Un mendiant ne peut pas invoquer la libre circulation des personnes. Au besoin, il est possible d'interdire la mendicité, mesure que la police est chargée d'appliquer.

Le colportage à certaines conditions

Les colporteurs et les forains (professions itinérantes) doivent, aujourd'hui déjà, recevoir une autorisation des cantons pour exercer leur activité. La libre circulation des personnes n'y change rien.

Criminalité

La libre circulation n'ouvre pas la porte à l'augmentation de la délinquance en Suisse : à l'heure actuelle, les ressortissants de l'UE peuvent entrer en Suisse sans visa, sans contrôle particulier, et y résider durant trois mois. Contre la délinquance, il y a lieu d'appliquer des mesures répressives et des poursuites pénales.

Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes, les travailleurs qualifiés venant en Suisse sont plus nombreux. Durant ce même laps de temps, le pourcentage de la criminalité étrangère a légèrement reculé. Il y a toutefois de grandes disparités dans la criminalité étrangère. Les statistiques disponibles dans certains cantons montrent que le taux de délinquance est à peine plus élevé chez les ressortissants de l'UE que chez les citoyens suisses.

Renseignements

Portail d'information :

www.libre-circulation.admin.ch

Accord sur la libre circulation des personnes et politique européenne du Conseil fédéral :

Bureau de l'intégration DFAE/DFE

Tél. +41 31 322 22 22, europa@ib.admin.ch, www.europa.admin.ch

Accord sur la libre circulation des personnes, migration et séjours à l'étranger :

Office fédéral des migrations ODM

Tél. +41 31 325 11 11, info@bfm.admin.ch, www.bfm.admin.ch

Mesures d'accompagnement :

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Tél. +41 31 322 56 56, info@seco.admin.ch, www.seco.admin.ch

Reconnaissance des diplômes professionnels :

Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT

Tél. +41 31 322 28 26, kontaktstelle@bbt.admin.ch, www.bbt.admin.ch

Assurance-chômage :

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Tél. +41 31 322 56 56, info@seco.admin.ch, www.seco.admin.ch

Autres assurances sociales :

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Tél. +41 31 322 90 32, international@bsv.admin.ch, www.bsv.admin.ch

Savez-vous que...

Economie

- ... plus de la moitié de la croissance, en Suisse, est due à l'immigration ?
(estimation de l'OCDE pour la période de 1982 à 2005)
- ... un franc sur trois est gagné dans les échanges avec l'UE ?
- ... chaque jour, 23 000 camions et plus de 700 000 personnes franchissent la frontière suisse ?

Travail

- ... un travailleur sur quatre, en Suisse, est de nationalité étrangère ?
- ... sans les étrangers, les hôpitaux, l'hôtellerie, la restauration et le secteur du tourisme seraient paralysés ?
- ... plus de 150 000 emplois ont été créés, en Suisse, entre 2006 et 2007 ?
- ... le chômage a passé de 4 % en 2003 à 2,8 % en 2007 ?
- ... le taux de chômage des Suisses est nettement inférieur à cette moyenne (2,1 % en 2007) ?

Migration

- ... un habitant sur huit, en Suisse, a un passeport européen (ce qui représente environ un million de personnes) ?
- ... plus de 400 000 ressortissants suisses vivent et travaillent dans l'UE ?